

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de conseillers votants : 32

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 juillet à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 26 juin 2025

Étaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, M. SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, Mme Siham FOURSANE, Mme Natacha EUSEBE, M. Karim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme COUCHOT donne procuration à Mme CHEVALIER

M. PARENTY donne procuration à Mme SYLVAIN

Mme BENICHOU donne procuration à M. LACHAS

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté le Conseil municipal en cours de séance

Mme FIDI a quitté la séance à 22h05 et donné procuration à M. LANTERI

Mesdames CALABRE, EUSEBE, FAUQUEUR et Messieurs DAOUDI, GABIRON, ROUZIOU ont quitté la séance à la fin des délibérations, au moment des questions orales.

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20250702-5-8-07-2025-DE

Date de télétransmission : 07/07/2025

Date de réception préfecture : 07/07/2025

Monsieur David BEDIN est désigné secrétaire de séance.

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 5.8/07/2025

NOMENCLATURE ACTES :

3.1 Acquisitions

OBJET : ACQUISITION AUPRES DE LA CACP (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE) DE PARTIES DES PARCELLES EW 242 ET EW 381 SUR LE QUARTIER DE LA SIAULE POUR :

- ✓ **L'AMENAGEMENT DU NOUVEAU CIMETIERE ET D'UNE EXTENSION FUTURE**
- ✓ **LA REGULARISATION D'UNE EMPRISE OCCUPEE PAR LA VILLE (DEPOT, AIRE DE JEUX, PARKING VELO...)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur David BEDIN, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement, des équipements publics, du développement durable et des mobilités,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU la délibération n°1.2/12/2020 du Conseil municipal du 16 décembre 2020 validant la création d'un nouveau cimetière,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 12/05/2004, modifié et révisé (révision simplifiée) le 21/06/2006, modifié (2^e modification) le 26/09/2007 et le 11/02/2015 (3^e modification), révisé le 28/06/2017, modifié (1^{ère} modification) le 26/09/2018,

CONSIDERANT que la capacité d'accueil des défunts dans le cimetière actuel, rue Amédée de Caix de Saint-Aymour sur le village, est à son maximum,

CONSIDERANT qu'afin de pouvoir offrir une offre supplémentaire sur la ville, le Conseil municipal du 16 décembre 2020 avait validé le principe de création d'un nouveau cimetière avec zone de stationnement pour les visiteurs, sur des terrains situés derrière les services techniques municipaux,

CONSIDERANT qu'une emprise voisine est occupée par la ville (dépôt, aire de jeux, parking vélo...). Il est donc proposé une régularisation foncière de cette emprise,

CONSIDERANT que ces terrains et l'emprise sont propriété de la CACP,

CONSIDERANT qu'afin de mener à bien ce projet de cimetière, la CACP doit donc céder à la ville des parties des parcelles EW 242 et EW 381 ; Elle cède aussi une emprise voisine occupée par la ville,

CONSIDERANT que la commission « Espace public, urbanisme et travaux » s'est réunie le 17 juin 2025,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE À L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : D'AUTORISER l'acquisition de parties des parcelles EW 242 et EW 381 auprès de la CACP sur le quartier de la Siaule, à l'euro symbolique, pour :

- l'aménagement du nouveau cimetière (environ 4500 m²) et d'une future extension (environ 6000 m²),
- la régularisation d'une emprise occupée par la ville,

Le prix d'un euro symbolique sera payable comptant à la signature de l'acte authentique de vente.

ARTICLE 2 : D'ACTER que les frais (géomètre, actes notariés...) seront supportés par la ville.

ARTICLE 3 : D'ACTER que la dépense d'acquisition versée lors de la signature de l'acte authentique sera inscrite au budget du service urbanisme. Cette dépense sera rattachée à l'exercice durant lequel l'acte de vente sera signé.

ARTICLE 4 : D'AUTORISER le Maire ou son représentant légal à signer l'acte authentique de cette acquisition ainsi que tous les actes administratifs, juridiques, financiers afférents à ce dossier.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**

Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne :

.....



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.

DIRECTION GÉNÉRALE DES
VAL D OISE
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
Commune :
VAUREAL

Section : EW
Feuille : 000 EW 01
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1500
Date d'édition : 10/04/2025
(fuseau horaire de Paris)
Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Accuse de réception en préfecture
095-219506375-20250702-5-8-07-2025 DE
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date d'accusé de réception en préfecture : 07/07/2025

FINANCES PUBLIQUES
Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SERVICE DÉPARTEMENTAL DES
FONCIERS DU VAL D'OISE CENTRE
DES FINANCES PUBLIQUES 95093
95093 CERGY PONTOISE CEDEX
tél. 01.30.75.72.00 -fax
sdif.val-doise@dgif.finances.gouv.fr

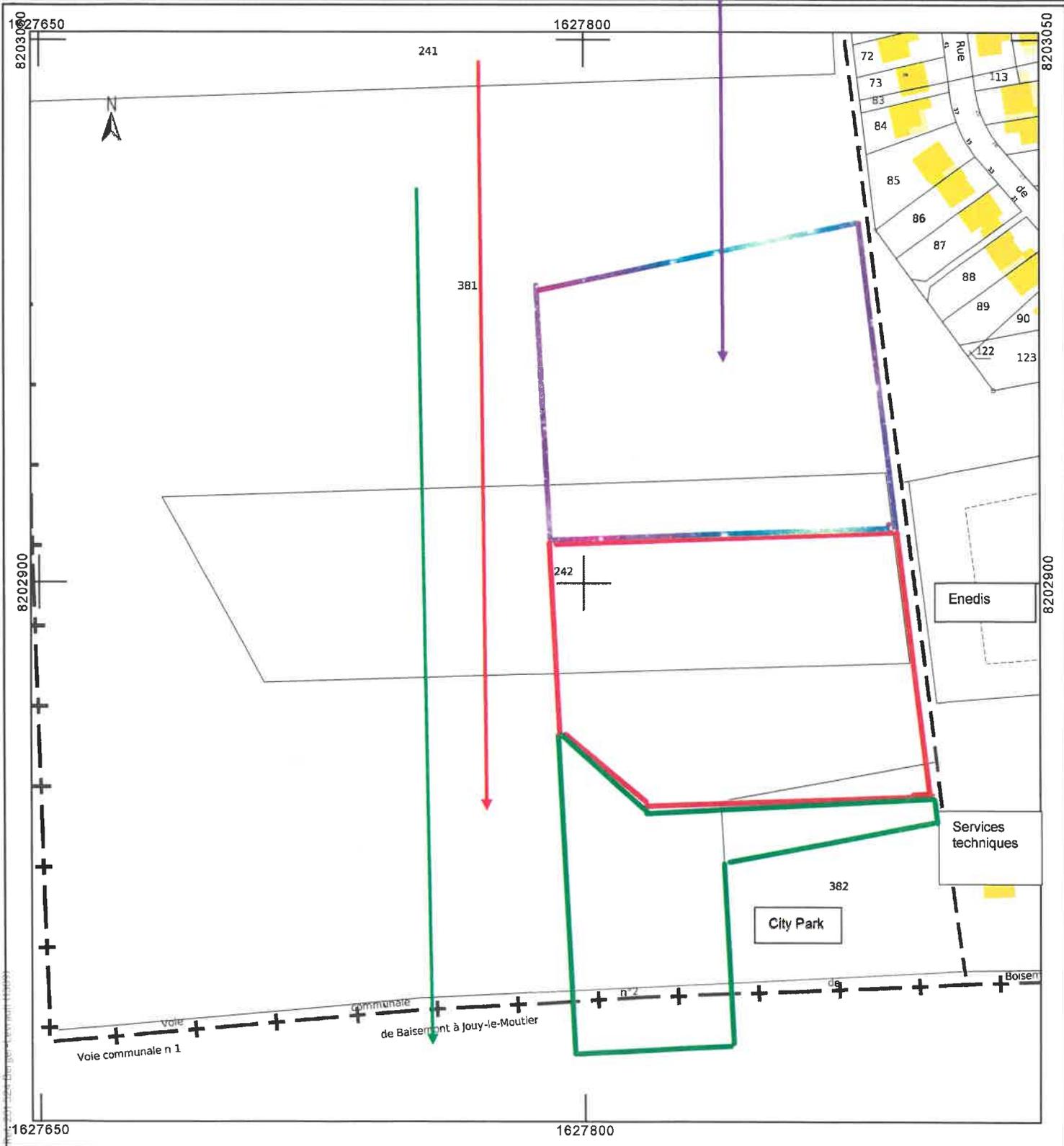
Périmètre approximatif d'une future
extension du nouveau cimetière
(environ 6000 m²)

Périmètre approximatif du nouveau
cimetière (environ 4500 m²)

Emprise à céder par la CACP à la
ville comprenant un dépôt, une aire
de jeux, un parking vélo...

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Périmètre approximatif d'une future extension du nouveau cimetière (environ 6000 m²)

Périmètre approximatif du nouveau cimetière (environ 4500 m²)

Emprise à céder par la CACP à la ville de Compiègne un dépôt, une aire de jeux, un parking vélo

Accusé de réception en préfecture
 09-219506375-20250702-5-8-07-2025-DE
 Date de télétransmission : 07/07/2025
 Date de réception préfecture : 07/07/2025